



COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIETE SOLIBRA CÔTE D'IVOIRE

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a procédé ce mardi 30 décembre 2014, au fractionnement des actions de la société SOLIBRA, à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Le cours boursier de l'action SOLIBRA est ainsi passé de 400 000 FCFA à 200 000 FCFA et sa valeur nominale s'élève désormais à 2 500 FCFA contre 5 000 FCFA précédemment.

A la séance de bourse de ce jour, l'action SOLIBRA CI a coté à 200 000 FCFA avec 20 titres échangés pour une valeur totale de 4 millions de FCFA.

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières remercie l'ensemble des émetteurs, en particulier la société SOLIBRA, ainsi que les autres acteurs du marché pour leur confiance.

Pour toute information complémentaire concernant ce communiqué, veuillez contacter la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

www.brvm.org.